



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AREMCO-BOND 556-LV-A ACTIVATEUR
Code du produit : AREMCO-BOND 556-LV-A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle bi-composant très forte tenue
Durcisseur haute performance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.
Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.
Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.
info@polytec.fr
www.polytec.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (Acute Tox. 3, H311).
Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS06

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 203-950-6 3,6-DIAZAOCTANE-ETHYLENEDIAMINE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs et aérosols.
P264 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

AREMCO-BOND 556-LV-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 556-LV-A

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P330 + P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de malaise, appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON.

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence - Elimination :

P501

Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 112-24-3 EC: 203-950-6 3,6-DIAZAOCTANE-ETHYLENEDIAMINE	GHS06, GHS05 Dgr Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412		100%

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation, éloigner la source d'exposition et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, pratiquer un massage de réanimation cardio-pulmonaire (CPR).

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène si disponible. Consulter un médecin.

Les symptômes peuvent être retardées de plusieurs heures.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

Si un physicien ou spécialiste n'est pas disponible immédiatement, le rinçage de l'oeil doit être poursuivi pendant 15 minutes supplémentaires.

En cas de contact avec la peau :

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

Si une irritation apparaît ou persiste, consulter un médecin.

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver soigneusement avant réutilisation.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres de lait ou d'eau à boire. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour prévenir l'aspiration du produit avalé, déposer la victime sur le côté avec la tête en dessous du niveau de la taille. Des vomissements peuvent se produire spontanément. Si un vomissement survient et que la victime est consciente, lui donner de l'eau pour diluer davantage le produit chimique.

AREMCO-BOND 556-LV-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 556-LV-A

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies de peau existantes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- dioxyde de carbone (CO₂)
- Produits chimiques secs ou mousse appropriée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire à pression positive approuvé NIOSH / MSHA avec un masque intégral et vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Endiguer la zone afin d'éviter les fuites et contamination de sources d'eau.

Evacuer ensuite les eaux ayant servi au contrôle du feu.

La chaleur extrême ou la contamination par l'eau peut provoquer une explosion des conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection chimique, des vêtements protecteurs couvrants, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Porter un appareil respiratoire approuvé de type NIOSH en cas de suspensions.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eponger le liquide et éliminer conformément aux réglementations nationales et locales. Rincer la zone avec un solvant puis de l'eau pour terminer le nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs. Maintenir les conteneurs fermés.

Nettoyer rapidement les résidus solides avec un linge ou un solvant. Nettoyer rapidement les déversements.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

AREMCO-BOND 556-LV-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 556-LV-A**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stocker à température ambiante dans un endroit sec, bien ventilé, à distance des sources d'ignition et matériaux combustibles. Maintenir les conteneurs fermés. Stocker dans du plastique propre ou des conteneurs en acier.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

CAS : 112-24-3

VME = 6 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques ou un masque de protection.

- Protection des mains

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Porter des gants imperméables et résistants aux produits manipulés.

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Porter des vêtements de protection couvrant le corps. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

- Protection respiratoire

Ce produit n'est pas respirable que ce soit sous sa forme liquide ou durcie. Cependant, le produit durci s'il est broyé ou poli, peut produire des aérosols solides respirables. Dans ce cas, un équipement de protection individuelle et une ventilation adaptés sont nécessaires. Si la limite d'exposition est dépassée ou si la ventilation est insuffisante, un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière de type NIOSH doivent être utilisés.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :

Liquide Fluide.

Couleur :

Jaune clair

AREMCO-BOND 556-LV-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 556-LV-A

Odeur :	Odeur d'amine
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	
pH :	Non concerné.
Point d'ébullition :	278°C
Point d'éclair :	135.00 °C.
	Méthode de détermination du point d'éclair :
- Méthode en vase clos	
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	0.98 g/cc à 20°C
Miscibilité :	Totalement miscible
Hydrosolubilité :	Diluable.
Taux d'évaporation :	< 1 à 25°C
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.
9.2. Autres informations	
COV (g/l) :	0

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Réagit avec les epoxy et agents oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxydes d'azote (NO_x)
- autres substances organiques

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxique par contact cutané.

11.1.1. Substances**Toxicité aiguë :**

- Corrosif
- Irritant
- Nocif

L'ingestion entraînera un fort effet caustique pour la bouche et la gorge et un danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

3,6-DIAZAOCTANE-ETHYLENEDIAMINE (CAS: 112-24-3)

Par voie orale : DL50 = 2500 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 = 805 mg/kg

AREMCO-BOND 556-LV-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 556-LV-A

Espèce : Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Effet caustique pour la peau et les muqueuses

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Fort effet caustique

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation possible par contact cutané

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

Toxique pour les poissons

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts, même en petite quantité. Ne doit pas atteindre les étendues d'eau ou les fossés de drainage, ni sous forme diluée, ni sous forme neutralisée.

Dangereux pour l'eau potable, même si de très petites quantités s'infiltrent dans le sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Tenir à l'écart des eaux de surface, des égouts et des voies navigables qui pénètrent ou se dirigent vers les eaux de surface. Aviser les autorités si toute exposition à l'environnement se produit ou est susceptible de se produire. Utiliser une installation d'élimination appropriée, en conformité avec les réglementations en place en matière de contrôle de l'environnement.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

AREMCO-BOND 556-LV-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 556-LV-A

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

AREMCO-BOND 556-LV-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 556-LV-A

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS06 : Tête de mort sur deux tibias.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.